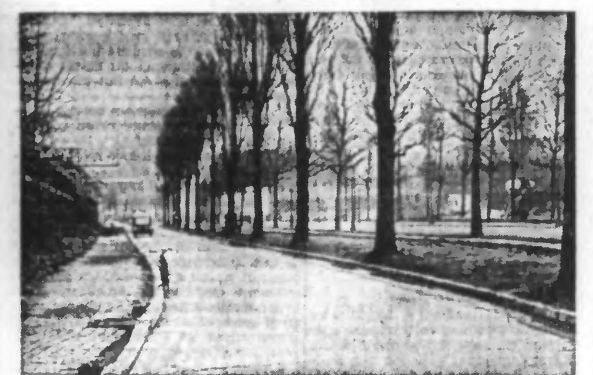


L'embellissement de l'entrée de Tourcoing boulevard de la Marne



UN ASPECT DU NOUVEAU REVÊTEMENT, BOULEVARD DE LA MARNE.



L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX A PROXIMITÉ DU PONT HYDRAULIQUE.

Depuis quelque temps, des ouvriers spécialisés travaillent à l'aménagement de deux chaussées latérales sur le boulevard de la Marne, entre les « Trois Buissons » et le pont hydraulique. Ces travaux sont actuellement très poussés et, même en plusieurs endroits, achevés, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par notre photographie. Il faut tout particulièrement souligner les améliorations réalisées aux abords du pont hydraulique où, les chaussées étaient déplorables et n'auraient pas pu résister à ce que l'on y réalisa, afin que la circulation puisse s'y établir dans les meilleures conditions.

L'aqueducage de la rue du Moulin-Tonton



L'ÉTAT DES TRAVAUX (Ph. J. de Rx.)

Des travaux sont actuellement en cours, rue du Moulin-Tonton, où des ouvriers procèdent à la pose d'un aqueduc reliant ainsi ce système d'égouts à celui qui passe dans la rue de Toulouse. Notre photographie représente un aspect de ces travaux.

Les prochaines déclarations fiscales

Qui doit faire une déclaration de revenus ? 1) Doivent souscrire une déclaration FOR L'IMPOT GENERAL sur le revenu : a) Tous les contribuables français domiciliés en France et ayant disposé en 1938 d'un revenu supérieur à 10.000 frs (ce minimum devant, le cas échéant, être augmenté des déductions pour charges de famille : 5.000 francs et le contribuable est marié ; s'il a des enfants à charge et n'a pas 70.000 frs de revenus : 5.000 frs pour chacun des deux premiers enfants, 10.000 pour le troisième, 15.000 pour le quatrième et chacun des suivants). b) Toutes les personnes, françaises ou étrangères, quel que soit le montant de leurs revenus, qui possèdent une automobile de tourisme, un yacht de plaisance, une ou plusieurs résidences secondaires en France ou hors de France, et les personnes dont la résidence personnelle a une valeur locative excédant : à Paris : 6.000 frs ; dans les villes de plus de 50.000 habitants : 3.000 frs ; dans les autres villes : 1.500 frs. Cette déclaration, à envoyer au contrôleur des Contributions directes et non au percepteur, se souscrit sur formule blanche modifiée B, qu'on trouve dans les mairies. Toutes les personnes visées ci-dessus doivent la souscrire, même s'ils ont déjà fait une autre déclaration (commerçants). C'est la seule déclaration qu'il faut à souscrire, en particulier, les salariés rentrant dans une des catégories indiquées. Par ailleurs, même les personnes, pour lesquelles la déclaration ne serait pas obligatoire, ont avantage à se soumettre à cette formalité, quand ce ne serait, par exemple, que pour faire connaître les charges de famille qui leur exemptent de l'impôt, ou le montant de leurs frais professionnels. Elles éviteront ainsi le risque d'une imposition erronée. 2) Doivent en outre, et indépendamment de la précédente, souscrire une DECLARATION SPECIALE de leurs revenus professionnels : a) Les commerçants assujettis à la taxation d'après le bénéfice réel et les commerçants qui, bien qu'imposés forfaitairement, sont redevables de la taxe d'apprentissage. b) Les contribuables assujettis à l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales (professions libérales, etc.), si leur exploitation est assurée à une autre adresse que leur domicile. Cette déclaration, à envoyer au contrôleur des Contributions directes, se souscrit sur formule blanche modifiée A, qu'on trouve dans les mairies. Le fait d'avoir fait cette déclaration ne dispense pas de l'obligation de souscrire la précédente, quand bien même on n'aurait pas d'autres revenus que ceux soumis à la déclaration spéciale. 3) Doivent enfin faire une déclaration spéciale de leurs avoirs à l'étranger : Les personnes françaises domiciliées ou résidant habituellement en France, qui ont possédé des biens à l'étranger à un moment quelconque de l'année 1938. Cette déclaration doit être soumise, même si l'on n'est pas assujetti à l'impôt général sur le revenu. Par contre, les étrangers demeurant en France, les Français vivant à l'étranger, les sociétés et associations, n'ont pas à accomplir cette formalité. Cette déclaration, à envoyer au contrôleur des Contributions directes, se souscrit sur formule verte modifiée C, qu'on trouve dans les mairies. Délais pour souscrire les diverses déclarations Toutes ces déclarations doivent parvenir au contrôleur avant le 1^{er} mars 1939, sauf pour les commerçants dont le bilan est clos en décembre 1938, qui ont jusqu'au 31 mars pour l'accomplissement de ces formalités. Pénalités en cas de non-déclaration ou de fausse déclaration 1) En ce qui concerne les déclarations pour l'impôt général et les déclarations des commerçants et assimilés : a) Défaut de déclaration : Taxation d'office avec majoration de 25 % de l'impôt pour les personnes imposables ; amende de 100 frs pour les personnes non imposables mais soumission à déclaration d'office d'auto, exonéré d'impôt en raison des charges de famille, par exemple. b) Déclaration inexacte : Insuffisance d'un dixième au moins dans la déclaration est punie d'une majoration de 25 % des droits correspondant au revenu non déclaré, même si le contribuable est de bonne foi. S'il est de mauvaise foi, l'impôt peut être quintuplé sur la fraction du revenu dissimulée. Omission ou inexactitude dans la déclaration des signes extérieurs : amende de 100 frs. c) Déclaration frauduleuse : Dans ce cas, indépendamment des sanctions fiscales, amende de 1.000 à 5.000 frs et peine de prison possible en cas de récidive. 2) En ce qui concerne la déclaration d'avoirs à l'étranger : En cas de déclaration inexacte, amende fiscale égale au montant de l'avoir dissimulé sans préjudice de poursuites correctionnelles pouvant entraîner des peines de prison. On voit donc que les contribuables ont intérêt à remplir correctement leurs obligations.

Roubaix

Aujourd'hui, mercredi 1^{er} février : Aujourd'hui, samedi 1^{er} février : Aujourd'hui, samedi 1^{er} février : Aujourd'hui, samedi 1^{er} février :

Acte de M. Bon lui ont conquis la sympathie et l'estime unanimes. Officier de réserve, M. Bon est chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la croix de guerre, de la croix des services militaires volontaires et de la rosette de l'Instruction publique. Nous félicitons chaleureusement M. Bon de son brillant avancement.

Encore une usine qui disparaît

C'est celle qui animait jadis l'entrée de la rue Lacroix, l'usine Monnet-Gombert, appartenant à la Société des Usines de la région de Roubaix, en remplacement de M. Chabré, admis à la retraite. Ce certain nombre d'autres, s'est arrêté un jour, il y a dix ans... L'usine Monnet-Gombert a vécu. On

La sirène d'alarme mugira demain jeudi, à midi

Rappelons que l'essai mensuel de la sirène d'alarme aura lieu demain jeudi 2 février, à midi. Que personne ne s'en inquiète, le même essai continuera d'avoir lieu le premier jeudi de chaque mois.

FAITES TRAVAILLER

PEINDRE ou, en couleurs solides et lavables. Les entrepreneurs affilés par notre photographie. Il faut tout particulièrement souligner les améliorations réalisées aux abords du pont hydraulique où, les chaussées étaient déplorables et n'auraient pas pu résister à ce que l'on y réalisa, afin que la circulation puisse s'y établir dans les meilleures conditions.

M. A. Bon, directeur de l'Institut Colbert, à Tourcoing, est nommé directeur de l'Ecole des arts et industries textiles

M. Bon, directeur de l'Institut Colbert à Tourcoing, est nommé directeur de l'Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix, en remplacement de M. Chabré, admis à la retraite. Ce n'est pas sans de sincères regrets que l'Institut Colbert, les anciens élèves et ses nombreux amis verront partir M. A. Bon. Originaire de Lyon, il fit ses

LA CHEMINÉE, EN COURS DE DÉMOLITION, DE L'USINE MONNET-GOMBERT

est en train de la démolir, et des ouvriers déjà s'attaquent à la vieille cheminée qui sera démolie, pierre par pierre. Après le peignage Allart-Rousseau, l'usine Gaydet, rue Boucher-de-Perthes, la teinturerie Brownes-Degery, rue Saint-Maurice, etc., l'usine Monnet-Gombert vient à s'ajouter à la liste déjà trop longue des usines condamnées à disparaître.

Une conférence du colonel Mornet à la Fédération nationale des femmes

Le jeudi 9 février, à 20 h. 30, M. le colonel Mornet, membre de l'Académie des sciences et belles-lettres, président de la Fédération nationale des femmes, a fait une conférence à la Fédération nationale des femmes. Il a parlé sur « Les revendications coloniales étrangères et la patrie moderne ». En 1903, la direction de ses prix défiant toute concurrence. Chantier sur Lacroix, à Roubaix, où l'on peut se documenter.

M. A. Bon études à l'Ecole des arts et métiers de Lille, d'où il sortit avec le diplôme d'ingénieur. Il occupa plusieurs postes importants dans l'industrie textile de la région, puis, en 1924, il entra dans l'enseignement technique, en qualité de professeur technique-chef des travaux de l'Institut Colbert.

M. Bon exerça ces fonctions pendant neuf années. Grâce à sa compétence et à son esprit d'initiative, les ateliers de l'Institut Colbert furent considérablement développés et modernisés. En 1933, la direction de l'Ecole lui fut confiée. Il entreprit d'accord avec l'administration municipale, l'étude et la mise au point des projets d'agrandissement et de reconstruction de l'Institut Colbert, dont les travaux sont en cours et doivent faire de l'établissement l'un des plus importants de la région.

Le passage de M. Bon à l'Institut Colbert laissera de profondes empreintes : les heureuses modifications et améliorations apportées par lui à la marche de la maison, comme aussi, au développement des programmes et à leur adaptation aux nécessités de l'heure, ont, en effet, contribué à donner à l'Institut Colbert une prépondérance, parmi les institutions d'enseignement technique.

LA NUIT, RUE DE MOUVAUX...

Deux hommes se battent et l'un d'eux est blessé d'un coup de revolver et d'un coup de couteau. Au cours de la nuit de lundi à mardi, la police a traité une affaire qui a fait scandale. Il s'agit d'une rixe, survenue la nuit, rue de Mouvaux. Le pourquoil de cette rixe... Léopold Leclerc, bien que marié, avait une amie. Mais il avait un rival en la personne de Henri Hiblot, âgé de 43 ans, employé de chemin de fer, domicilié 66, rue de l'Abbé-Lemaître, à Wasquehal.

Funérailles

— Les obsèques de M. Marcel Goussoulier, commandeur de la Légion d'honneur, fondateur du Syndicat des quotidiens régionaux, membre du Comité de la presse républicaine départementale, ancien député, ont eu lieu mardi, à Arcahon.

Salon des arts ménagers et gastronomie

Nous signalons que c'est samedi 4 février, qu'à Paris, au Grand Palais, le « Déjeuner des Flandres », dont l'exécution a été confiée au Restaurant de Paris.

Le froid fait des victimes aux Etats-Unis

New-York, 31 janvier. — Une vague de froid et de neige sévit dans tous les Etats qui s'étendent du Canada à la Floride, sur la côte de l'Atlantique. On signale plus de douze morts à Chicago.

Un mécanicien est brûlé à la face par l'explosion d'un récipient de pétrole

Mardi matin, vers 7 h. 45, un mécanicien de la maison Wattinne-Bosaut, négociant en laiterie, rue de la République, à Georges-Cailieux, 34 ans, domicilié boulevard de l'Industrie, appartement 2, vaquait à ses occupations dans le garage que la firme Wattinne-Bosaut possède rue de la Saennée.

COFFRES-FORTS GRUSON RUE ROYALE, LILLE

LA LUTTE CONTRE LE BRUIT. — A la suite de plaintes, M. René Delatre, secrétaire de police, dressé procès-verbal, charge de M. Dubamel, industriel, rue du Nord, pour infraction à un arrêté municipal relatif aux bruits occasionnés par l'exploitation de établissements industriels.

CONSULTATIONS DES NOURRISSONS

Demain jeudi, à 19 h. 45, répétition d'ensemble. HARMONIE DE LA JEUNE FRANCE. — Vendredi 3 février, à 19 h. 30, répétition de la commission au local, 8, rue Pasteur, où la répétition générale aura lieu à 20 h. 15.

Il fut aussitôt mis en état d'arrestation et, comme on lui demandait son revolver, Hiblot se précipita sur son arme. Le mécanicien fut conduit à la prison. On le maintint, car on le trouva sous l'oreiller.

Avenue Jean-Jaurès, une automobile est tamponnée par une autre

M. Maurice Anclaux, employé, domicilié 24, place Mathieu, à Billy-Montigny, a déposé une plainte contre inconnu. Il déclare que lundi soir, vers 21 h., alors qu'il roulait en auto avenue Jean-Jaurès, vers Lille, sa voiture a été violemment tamponnée par une autre automobile qui roulait en sens inverse.

Une assemblée générale du Racing-Club aura lieu le 10 février

Le comité du Racing-Club de Roubaix, dans sa dernière réunion, a décidé qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu le vendredi 10 février, à 20 h., au siège social, 10, rue du Maréchal-Foch, à Roubaix. A l'ordre du jour : examen de la situation ; mesures à prendre ; modifications aux statuts.

Le banquet annuel du Radio-Club du Nord de la France aura lieu le samedi 4 février

Le Radio-Club du Nord de la France donnera son banquet annuel le samedi 4 février prochain, à 20 h. 30, au siège de l'Association, Café des Arcades, 55, rue du Maréchal-Foch.

Une arrestation pour vol

Mardi matin, l'inspecteur Lucien Merxat du service de la Sûreté, a mis en état d'arrestation Louis Duchatel, 40 ans, sans profession ni domicile connu.

A propos d'un vol de paradis

Nous avons signalé hier le vol de paradis commis au préjudice de deux dames, à l'occasion d'un bal organisé en la salle Watmets, rue de l'Église.

Pour établir correctement et sûrement sa déclaration fiscale

Les contrôleurs des contributions directes ont rédigé « Le Guide pratique » pour souscrire les déclarations d'impôts sur les revenus. Ce guide est indispensable de tous ceux qui veulent connaître leurs droits et leurs obligations en matière fiscale. Prix : 4 fr. Editions du Syndicat des contributions directes.

M. H. Spriet à l'Université populaire de Roubaix

C'est le dimanche 12 février, à 16 h., dans la salle des fêtes du Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace, que M. H. Spriet, avocat, commandeur de la Légion d'honneur, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Lille viendra traiter ce très intéressant sujet : « Liberté et démocratie ».

SCENES DE LA FETE D'HIVER DE LA ST-LOUIS-SPORTS

— Résultats du tirage des primes de la souscription : Voici les numéros sortis : 0762 gagne le 1^{er} ; 0774 le 2^e ; 0775 le 3^e ; 0776 le 4^e ; 0777 le 5^e ; 0778 le 6^e ; 0779 le 7^e ; 0780 le 8^e ; 0781 le 9^e ; 0782 le 10^e ; 0783 le 11^e ; 0784 le 12^e ; 0785 le 13^e ; 0786 le 14^e ; 0787 le 15^e ; 0788 le 16^e ; 0789 le 17^e ; 0790 le 18^e ; 0791 le 19^e ; 0792 le 20^e ; 0793 le 21^e ; 0794 le 22^e ; 0795 le 23^e ; 0796 le 24^e ; 0797 le 25^e ; 0798 le 26^e ; 0799 le 27^e ; 0800 le 28^e ; 0801 le 29^e ; 0802 le 30^e ; 0803 le 31^e ; 0804 le 32^e ; 0805 le 33^e ; 0806 le 34^e ; 0807 le 35^e ; 0808 le 36^e ; 0809 le 37^e ; 0810 le 38^e ; 0811 le 39^e ; 0812 le 40^e ; 0813 le 41^e ; 0814 le 42^e ; 0815 le 43^e ; 0816 le 44^e ; 0817 le 45^e ; 0818 le 46^e ; 0819 le 47^e ; 0820 le 48^e ; 0821 le 49^e ; 0822 le 50^e ; 0823 le 51^e ; 0824 le 52^e ; 0825 le 53^e ; 0826 le 54^e ; 0827 le 55^e ; 0828 le 56^e ; 0829 le 57^e ; 0830 le 58^e ; 0831 le 59^e ; 0832 le 60^e ; 0833 le 61^e ; 0834 le 62^e ; 0835 le 63^e ; 0836 le 64^e ; 0837 le 65^e ; 0838 le 66^e ; 0839 le 67^e ; 0840 le 68^e ; 0841 le 69^e ; 0842 le 70^e ; 0843 le 71^e ; 0844 le 72^e ; 0845 le 73^e ; 0846 le 74^e ; 0847 le 75^e ; 0848 le 76^e ; 0849 le 77^e ; 0850 le 78^e ; 0851 le 79^e ; 0852 le 80^e ; 0853 le 81^e ; 0854 le 82^e ; 0855 le 83^e ; 0856 le 84^e ; 0857 le 85^e ; 0858 le 86^e ; 0859 le 87^e ; 0860 le 88^e ; 0861 le 89^e ; 0862 le 90^e ; 0863 le 91^e ; 0864 le 92^e ; 0865 le 93^e ; 0866 le 94^e ; 0867 le 95^e ; 0868 le 96^e ; 0869 le 97^e ; 0870 le 98^e ; 0871 le 99^e ; 0872 le 100^e ; 0873 le 101^e ; 0874 le 102^e ; 0875 le 103^e ; 0876 le 104^e ; 0877 le 105^e ; 0878 le 106^e ; 0879 le 107^e ; 0880 le 108^e ; 0881 le 109^e ; 0882 le 110^e ; 0883 le 111^e ; 0884 le 112^e ; 0885 le 113^e ; 0886 le 114^e ; 0887 le 115^e ; 0888 le 116^e ; 0889 le 117^e ; 0890 le 118^e ; 0891 le 119^e ; 0892 le 120^e ; 0893 le 121^e ; 0894 le 122^e ; 0895 le 123^e ; 0896 le 124^e ; 0897 le 125^e ; 0898 le 126^e ; 0899 le 127^e ; 0900 le 128^e ; 0901 le 129^e ; 0902 le 130^e ; 0903 le 131^e ; 0904 le 132^e ; 0905 le 133^e ; 0906 le 134^e ; 0907 le 135^e ; 0908 le 136^e ; 0909 le 137^e ; 0910 le 138^e ; 0911 le 139^e ; 0912 le 140^e ; 0913 le 141^e ; 0914 le 142^e ; 0915 le 143^e ; 0916 le 144^e ; 0917 le 145^e ; 0918 le 146^e ; 0919 le 147^e ; 0920 le 148^e ; 0921 le 149^e ; 0922 le 150^e ; 0923 le 151^e ; 0924 le 152^e ; 0925 le 153^e ; 0926 le 154^e ; 0927 le 155^e ; 0928 le 156^e ; 0929 le 157^e ; 0930 le 158^e ; 0931 le 159^e ; 0932 le 160^e ; 0933 le 161^e ; 0934 le 162^e ; 0935 le 163^e ; 0936 le 164^e ; 0937 le 165^e ; 0938 le 166^e ; 0939 le 167^e ; 0940 le 168^e ; 0941 le 169^e ; 0942 le 170^e ; 0943 le 171^e ; 0944 le 172^e ; 0945 le 173^e ; 0946 le 174^e ; 0947 le 175^e ; 0948 le 176^e ; 0949 le 177^e ; 0950 le 178^e ; 0951 le 179^e ; 0952 le 180^e ; 0953 le 181^e ; 0954 le 182^e ; 0955 le 183^e ; 0956 le 184^e ; 0957 le 185^e ; 0958 le 186^e ; 0959 le 187^e ; 0960 le 188^e ; 0961 le 189^e ; 0962 le 190^e ; 0963 le 191^e ; 0964 le 192^e ; 0965 le 193^e ; 0966 le 194^e ; 0967 le 195^e ; 0968 le 196^e ; 0969 le 197^e ; 0970 le 198^e ; 0971 le 199^e ; 0972 le 200^e ; 0973 le 201^e ; 0974 le 202^e ; 0975 le 203^e ; 0976 le 204^e ; 0977 le 205^e ; 0978 le 206^e ; 0979 le 207^e ; 0980 le 208^e ; 0981 le 209^e ; 0982 le 210^e ; 0983 le 211^e ; 0984 le 212^e ; 0985 le 213^e ; 0986 le 214^e ; 0987 le 215^e ; 0988 le 216^e ; 0989 le 217^e ; 0990 le 218^e ; 0991 le 219^e ; 0992 le 220^e ; 0993 le 221^e ; 0994 le 222^e ; 0995 le 223^e ; 0996 le 224^e ; 0997 le 225^e ; 0998 le 226^e ; 0999 le 227^e ; 1000 le 228^e ; 1001 le 229^e ; 1002 le 230^e ; 1003 le 231^e ; 1004 le 232^e ; 1005 le 233^e ; 1006 le 234^e ; 1007 le 235^e ; 1008 le 236^e ; 1009 le 237^e ; 1010 le 238^e ; 1011 le 239^e ; 1012 le 240^e ; 1013 le 241^e ; 1014 le 242^e ; 1015 le 243^e ; 1016 le 244^e ; 1017 le 245^e ; 1018 le 246^e ; 1019 le 247^e ; 1020 le 248^e ; 1021 le 249^e ; 1022 le 250^e ; 1023 le 251^e ; 1024 le 252^e ; 1025 le 253^e ; 1026 le 254^e ; 1027 le 255^e ; 1028 le 256^e ; 1029 le 257^e ; 1030 le 258^e ; 1031 le 259^e ; 1032 le 260^e ; 1033 le 261^e ; 1034 le 262^e ; 1035 le 263^e ; 1036 le 264^e ; 1037 le 265^e ; 1038 le 266^e ; 1039 le 267^e ; 1040 le 268^e ; 1041 le 269^e ; 1042 le 270^e ; 1043 le 271^e ; 1044 le 272^e ; 1045 le 273^e ; 1046 le 274^e ; 1047 le 275^e ; 1048 le 276^e ; 1049 le 277^e ; 1050 le 278^e ; 1051 le 279^e ; 1052 le 280^e ; 1053 le 281^e ; 1054 le 282^e ; 1055 le 283^e ; 1056 le 284^e ; 1057 le 285^e ; 1058 le 286^e ; 1059 le 287^e ; 1060 le 288^e ; 1061 le 289^e ; 1062 le 290^e ; 1063 le 291^e ; 1064 le 292^e ; 1065 le 293^e ; 1066 le 294^e ; 1067 le 295^e ; 1068 le 296^e ; 1069 le 297^e ; 1070 le 298^e ; 1071 le 299^e ; 1072 le 300^e ; 1073 le 301^e ; 1074 le 302^e ; 1075 le 303^e ; 1076 le 304^e ; 1077 le 305^e ; 1078 le 306^e ; 1079 le 307^e ; 1080 le 308^e ; 1081 le 309^e ; 1082 le 310^e ; 1083 le 311^e ; 1084 le 312^e ; 1085 le 313^e ; 1086 le 314^e ; 1087 le 315^e ; 1088 le 316^e ; 1089 le 317^e ; 1090 le 318^e ; 1091 le 319^e ; 1092 le 320^e ; 1093 le 321^e ; 1094 le 322^e ; 1095 le 323^e ; 1096 le 324^e ; 1097 le 325^e ; 1098 le 326^e ; 1099 le 327^e ; 1100 le 328^e ; 1101 le 329^e ; 1102 le 330^e ; 1103 le 331^e ; 1104 le 332^e ; 1105 le 333^e ; 1106 le 334^e ; 1107 le 335^e ; 1108 le 336^e ; 1109 le 337^e ; 1110 le 338^e ; 1111 le 339^e ; 1112 le 340^e ; 1113 le 341^e ; 1114 le 342^e ; 1115 le 343^e ; 1116 le 344^e ; 1117 le 345^e ; 1118 le 346^e ; 1119 le 347^e ; 1120 le 348^e ; 1121 le 349^e ; 1122 le 350^e ; 1123 le 351^e ; 1124 le 352^e ; 1125 le 353^e ; 1126 le 354^e ; 1127 le 355^e ; 1128 le 356^e ; 1129 le 357^e ; 1130 le 358^e ; 1131 le 359^e ; 1132 le 360^e ; 1133 le 361^e ; 1134 le 362^e ; 1135 le 363^e ; 1136 le 364^e ; 1137 le 365^e ; 1138 le 366^e ; 1139 le 367^e ; 1140 le 368^e ; 1141 le 369^e ; 1142 le 370^e ; 1143 le 371^e ; 1144 le 372^e ; 1145 le 373^e ; 1146 le 374^e ; 1147 le 375^e ; 1148 le 376^e ; 1149 le 377^e ; 1150 le 378^e ; 1151 le 379^e ; 1152 le 380^e ; 115